

**2023/007**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues  
**16 février 2023**

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 15    Date de la convocation : 9/02/2023  
En exercice..... 15    Date d'affichage : 9/02/2023  
Qui ont pris part à la délibération..... 15

**L'an deux mil vingt-trois et le seize février à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.**

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	Oui			
Marc DINI	Oui			
Christine SANTUCCI	Oui			
Emmanuel DJAKOVIC	Oui			
François BERGNA		Oui	Oui	Madame Patricia PAUL
Sylvie CAGINICOLAU	Oui			
Emilie VALETTE	Oui			
Serge MEOLA	Oui			
Patrick DOULIERY	Oui			
Hélène CASTA	Oui			
Steve PREVOST		Oui	Oui	Madame Christine SANTUCCI
Khaled BENFERHAT		Oui	Oui	Madame Sylvie MATHIEU
Philippe VUILQUE	Oui			
Sylvie MATHIEU	Oui			
Anne-Marie MONTANO	Oui			
	12	3	3	3

Madame Emilie VALETTE est désigné(e) secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2023/007	Révision des tarifs et règlement intérieur – Aire de camping-cars communale

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2019/0089 en date du 16 décembre 2019, du conseil municipal, approuvant les tarifs applicables à l'aire de camping-cars communale ;

**CONSIDÉRANT :**

- Les tarifs approuvés le 16 décembre 2019, inchangés depuis ;

- La hausse globale des coûts de l'énergie ;
- Le coût moyen de 12 € pour une nuitée sur une aire de camping-car dans le département des Alpes de Haute Provence ;
- La nécessité de réglementer, a minima, le fonctionnement de l'aire de camping-cars communale, notamment en terme de branchements électriques, de vitesse de circulation ou de prévention des incendies durant les périodes de sécheresse ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

## DECIDE

- D'approuver les tarifs actualisés applicables à l'aire de camping-cars communale tels que ci-dessous :

Type de service		Tarif
Borne camping-car pour l'eau	Coût pour 15 minutes	3,00 €
Borne camping-car pour l'électricité	Coût pour 24 h	8,00 €

- D'approuver les termes du règlement intérieur tel qu'annexé ;
- D'appliquer ces tarifs et règlement à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, PAUL Patricia

